



Paris, le 29 septembre 2017

Négociation de branche sur les droits familiaux

La séance conclusive prorogée

à la CPB du 19 octobre

La Commission Paritaire de Branche (CPB) du 28 septembre devait être la séance conclusive de la négociation sur les droits familiaux.

Cependant, les représentants des employeurs et les 5 fédérations syndicales ont décidé de mettre le dossier des droits familiaux à l'ordre du jour de la CPB du 19 octobre prochain afin notamment d'approfondir la clause relative au suivi de la mise en œuvre des différentes mesures de l'accord. L'intersyndicale attend également à cette occasion la réponse des employeurs sur ses dernières revendications.

Les partenaires sociaux se retrouveront donc sur ce dossier pour une dernière séance de négociation le 19 octobre.

Après quoi, les employeurs adresseront aux 5 fédérations syndicales un projet d'accord.

TOUS CONCERNÉS, PESONS ENSEMBLE SUR L'ISSUE DE LA NÉGOCIATION !